

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 14 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 14 janvier 2020 à la salle #102 à 19 h 30, aux Résidences et centre communautaire des Etchemins, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 et 17 décembre 2019.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2020".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses - Exercice financier 2020".
 - 4.3 Autorisation de signature - Proposition pour des services de télécommunications avec Sogetel inc. pour l'Édifice municipal.
 - 4.4 Adjudication du contrat et mode de financement pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement de bureau au montant net de 17 521,56 \$ à même le fonds de roulement.
 - 4.5 Dépôt par la direction générale du rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
 - 4.6 Autorisation de signature - Entente de service 911 avec Bell.
 - 4.7 Dépôt par la direction générale - Justification de modification(s) apportée(s) au contrat de réfection de l'Édifice municipal en référence aux directives de changement numéros 25 rév 3, 39 rév 2, 40, 41, 44 et 46.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Année 2020".
 - 5.2 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin- Année 2020.

- 5.3 Autorisation de signature - Entente amendée de retraite progressive avec M. Daniel Lafontaine.
 - 5.4 Autorisation de signature - Entente de retraite progressive avec M. Yves Marcoux.
 - 5.5 Adoption du règlement numéro 196-2019 ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics d'un camion de déneigement neuf avec équipements connexes et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 375 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.
 - 5.6 Réalisation complète de l'objet du règlement d'emprunt numéro 180-2018 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 795 330 \$ amorti sur une période de (20) vingt ans.
 - 5.7 Adjudication de contrat de gré à gré - Réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction de remplacement de ponceaux dans la route du 14^e Rang et le 14^e Rang.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
- 6.1 Demande de démolition de l'immeuble sis au 201, rue Ouellet, zone 23-CH.
7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 7.1 Appui à la "Fête de la pêche sur le lac Etchemin - Édition 2020".
8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**
- 8.1
9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
10. Lecture de la correspondance.
11. Affaires nouvelles :
- 11.1 Souscriptions diverses :
 - a) Aide financière à l'activité de financement du 2 février 2020 de l'Association du hockey mineur des Etchemins.
 - 11.2
12. Période d'intervention des membres du conseil.
13. Période de questions des citoyens.
14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2020 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2020

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 17 DÉCEMBRE 2019

Considérant que des copies des procès-verbaux des séances du 3 et du 17 décembre 2019 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

002-01-2020-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

002-01-2020-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver les quatre (4) procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 concernant le dépôt, la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires, le dépôt, la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2020-2021-2022, l'adoption du règlement numéro 194-2019 décrétant l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées pour l'exercice financier 2020 de la Municipalité de Lac-Etchemin ainsi que la présentation et dépôt du projet de règlement numéro 196-2019 ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics d'un camion de déneigement neuf avec équipements connexes et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 375 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans et l'avis de motion dudit règlement, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2020

4.1

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2020"

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2020 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2020 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2020
4.2

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS DIVERSES - EXERCICE FINANCIER 2020"

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2020 concernant les "contributions diverses";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2020 concernant les "contributions diverses".

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2020
4.3

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROPOSITION POUR DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AVEC SOGETEL INC. POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte, par la présente résolution, la proposition pour des services de télécommunications (téléphonie, internet et télévision) déposée par Sogetel inc. pour l'Édifice municipal;

QUE la période couverte par l'entente soit de cinq (5) ans à la date d'installation desdits services lors du déménagement des bureaux administratifs;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente à intervenir entre la municipalité et Sogetel inc.

Adoptée à l'unanimité.

006-01-2020
4.4

ADJUDICATION DU CONTRAT ET MODE DE FINANCEMENT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'AMEUBLEMENT DE BUREAU AU MONTANT NET DE 17 521,56 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la municipalité réalise d'importants travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal dont les bureaux étaient vétustes ou n'étaient plus conformes aux nouveaux espaces suite auxdits travaux;

Considérant que cet achat avait été prévu lors des prévisions budgétaires annuelles;

Considérant qu'une demande de soumission a été effectuée par la directrice des services administratifs auprès de EMBLM, fournisseur spécialisé en mobilier et ameublement de bureau;

Considérant que la soumission déposée s'élève à 19 188,40 \$ taxes incluses pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement de bureau et que la directrice des services administratifs recommande cet achat;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la municipalité octroie le contrat à EMBLM au montant total de 19 188,40 \$ taxes incluses pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement de bureau pour cinq (5) postes de travail et d'une table de conférence;

QUE la municipalité emprunte un montant net de 17 521,56 \$ à son fonds de roulement pour le financement de la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement de bureau sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé en mai de chaque année à compter de 2021 jusqu'à 2025 inclusivement à raison de 3 504,31 \$ par année et de 3 504,32 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 **DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU RAPPORT DE SUIVI DE LA DISPOSITION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

En conformité avec l'article 20 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

007-01-2020
4.6

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE 911 AVEC BELL

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit autorisé à signer l'entente de service 911 avec Bell, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 **DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - JUSTIFICATION DE MODIFICATION(S) APPORTÉE(S) AU CONTRAT DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL EN RÉFÉRENCE AUX DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 25 RÉV 3, 39 RÉV 2, 40, 41, 44 ET 46**

En conformité avec l'article 9.1.1 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la modification au contrat de réfection de l'Édifice municipal qui consiste en un montant additionnel audit contrat de 22 044,40 \$ plus les taxes applicables (directive de changement no 25 rév 3 : 9 121,59 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 39 rév 2 : 2 807,94 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 40: 6 067,99 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 41 : 1 056,26 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 44 : 1 379,77 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 46 : 1 610,85 \$ plus les taxes applicables).

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

008-01-2020
5.1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS

**PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE (PPA-CE) - ANNÉE 2020"**

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2020 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2019
5.2

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU
PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE
LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE les personnes affectées au service et inscrites à l'organigramme soient confirmées dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

010-01-2020
5.3

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AMENDÉE DE RETRAITE
PROGRESSIVE AVEC M. DANIEL LAFONTAINE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente amendée de retraite progressive à intervenir avec l'employé M. Daniel Lafontaine;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

011-01-2020
5.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC M. YVES MARCOUX

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente de retraite progressive à intervenir avec l'employé, M. Yves Marcoux;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

012-01-2020
5.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2019 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS CONNEXES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 375 000 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2019;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 196-2019 en date du 13 décembre 2019;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance extraordinaire du 17 décembre 2019;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 196-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 196-2019 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2020
5.6

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 180-2018 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 795 330 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE (20) VINGT ANS

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 180-2018 tel que prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 840 008 \$;

Attendu que le financement permanent de 392 900 a été effectué;

Attendu que le Conseil municipal a affecté à la dépense un montant de 45 729 \$ provenant du fonds général ainsi qu'un montant de 401 379 \$ provenant de la TECQ 2014-2018 versée comptant;

Attendu qu'il existe un solde de 402 430 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 27 septembre 2018, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 180-2018 pour augmenter le montant de la dépense et réduire le montant de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE
LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le montant de la dépense soit augmenté de 795 330 \$ à 840 008 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 180-2018 soit réduit de 795 330 \$ à 392 200 \$;

QUE le Conseil municipal affecte à la dépense un montant de 45 729 \$ provenant du fonds général ainsi qu'un montant de 401 379 \$ provenant de la TECQ 2014-2018 versée comptant;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Mme Andrée Laforest.

Adoptée à l'unanimité.

014-01-2019
5.7

**ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - RÉALISATION DES
PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR
LA CONSTRUCTION DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LA
ROUTE DU 14^E RANG ET LE 14^E RANG**

Considérant que la Municipalité doit procéder au remplacement de ponceaux dans la route du 14^e Rang et dans le 14^e Rang suite aux dégâts causés par les pluies diluviennes et les vents violents générés par la tempête de novembre 2019;

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de WSP Canada inc. pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux afin de procéder au remplacement desdits ponceaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde de gré à gré à la firme WSP Canada inc., le contrat de service pour la réalisation des plans et devis (7 500 \$) ainsi que la surveillance des travaux (8 660 \$) pour le remplacement de ponceaux dans la route du 14^e Rang et dans le 14^e Rang pour un montant total de 16 160 \$ plus les taxes, suite à l'offre de service reçue en date du 16 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

015-01-2020
6.1

**DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 201, RUE
OUELLET, ZONE 23-CH**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par Mme Lily Croteau qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 201, rue Ouellet, localisé dans la zone 23-CH;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion

tenue le 3 décembre 2019) et que ce dernier recommande l'acceptation de ladite demande sous conditions (voir ci-dessous);

Considérant qu'un avis public sera publié conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 201, rue Ouellet, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, soit en affichant un avis public comme prescrit aux dispositions de l'article 4.4 du règlement. Advenant, qu'il y aurait de l'opposition de la part de citoyens dans les délais prescrits à l'article 4.5, le Conseil se réserve le droit de revoir le dossier;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par le réaménagement du terrain pour agrandir le stationnement de son commerce;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- à l'intégration de l'immeuble au 240, 2^e Avenue qui sert présentement de garage complémentaire à sa propriété, afin de rendre conforme au Règlement de zonage ladite installation qui est présentement dérogatoire.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

016-01-2020
7.1

APPUI À LA "FÊTE DE LA PÊCHE SUR LE LAC ETCHEMIN - ÉDITION 2020"

Considérant la volonté de l'Association de protection du lac Etchemin (APLE) d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche le 6 juin 2020;

Considérant la participation d'un groupe expérimenté de pêcheurs pour appuyer l'organisme;

Considérant que la municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement dans sa Politique familiale et des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité donne son appui à l'Association de protection du lac Etchemin et à ses partenaires pour la tenue de la Fête de la pêche, le 6 juin 2020;

QUE la municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant un montant de 1 500 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement en complément du montant de 500 \$ de l'organisme;

QUE la municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné au Parc de la Pointe à la Roche lors de la saison de pêche;

QUE le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité "Fête de la pêche sur le lac Etchemin, édition 2020".

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

017-01-2020 **9. APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2019 pour la somme de 773 139,44 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 213 152,00 \$ et déboursés directs : 559 987,44 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun point pour cet item.

11. AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :

11.1 SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

018-01-2020 **11.1-a) AIDE FINANCIÈRE À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU 2 FÉVRIER 2020 DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre d'aide financière pour l'activité de financement « Tournoi de poker » de l'Association de hockey mineur des Etchemins qui se tiendra le 2 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

- Une personne présente dans la salle demande à monsieur le maire s'il y a des développements concernant la tenue éventuelle de l'activité « Défi Radar, édition 2020 ». Le maire explique que les organisateurs ont été informés, il y a plusieurs mois, de certaines exigences posées par la municipalité afin d'assurer à la population la présentation d'un événement sécuritaire et bien encadré. Suite à la demande des organisateurs de tenir une rencontre en comité restreint, le Conseil municipal a réitéré son invitation pour qu'ils se présentent à la séance ordinaire du 14 janvier 2020 ou il leur sera alors possible de prendre la parole au point « Période de question des citoyens ». Constatant leur absence à la présente séance, nous constatons qu'ils n'ont pas donné suite à notre invitation, de conclure le maire.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER